

Responsabilité sociale dans les entreprises certifiées selon le Cahier des charges de Bio Suisse

Mémo pour les entreprises en dehors de la Suisse (version 01/2024)

Base: Cahier des charges de Bio Suisse, [partie V, chap. 3.3 Responsabilité sociale](#)

Contexte

Bio Suisse s'engage pour que la responsabilité sociale soit une réalité dans la production biologique. De surcroît, l'équité sociale fait depuis toujours partie des principes fondamentaux de l'agriculture biologique.

Exigences

Bio Suisse exige que les entreprises agricoles qui ont plus de quatre employés, qui sont situées en France, en Italie (sauf région faisant l'objet de l'obligation d'audit social Bio Suisse), au Maroc, au Pérou ou au Portugal et qui produisent des légumes, des fruits et des herbes aromatiques disposent d'un certificat social ou d'un audit social listé dans le Cahier des charges. La même exigence est également valable pour les producteurs-trices de bananes de toutes les provenances ainsi que pour les producteurs-trices de noisettes de Turquie. Les listes des pays, des produits et des certifications et audits reconnus par Bio Suisse sont régulièrement vérifiées et adaptées.

Depuis 2023, des audits sociaux Bio Suisse sont progressivement introduits. En 2024, une obligation d'audit social Bio Suisse s'applique pour les entreprises en Espagne et dans des régions définies de l'Italie. Aucun audit social externe ne sera accepté pour ces entreprises, seul l'audit social Naturland fait exception.

Les entreprises situées dans les pays ci-dessous et qui cultivent les produits énumérés doivent présenter une certification ou un audit social:

Liste des pays et des produits

Produits	Pays
Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie*) de: <ul style="list-style-type: none"> ■ Légumes frais (à l'exclusion des plants et de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine); ■ Fruits frais (y compris baies, agrumes et raisin de table, à l'exclusion des plants et de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine); ■ Herbes aromatiques fraîches (à l'exclusion de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine). 	France, Italie (sauf région faisant l'objet de l'obligation d'audit social Bio Suisse), Maroc, Pérou, Portugal
Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie*) de: <ul style="list-style-type: none"> ■ Bananes fraîches (à l'exclusion de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine) 	Tous les pays
Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie) de: <ul style="list-style-type: none"> ■ Noisettes 	Turquie

* Pour les groupements de producteurs certifiés GlobalG.A.P., l'audit GRASP suit les règles de GlobalG.A.P.

Bio Suisse accepte les certifications et audits suivants (ne s'applique pas à l'Espagne et aux régions en Italie soumises à l'obligation d'audit social Bio Suisse):

Liste des certifications et audits reconnus pour la responsabilité sociale	
Audit / certification	Remarques
BSCI	
Fairtrade	
GlobalG.A.P. GRASP	Possible seulement en cas de certification GlobalG.A.P. présente. Pas accepté pour les noisettes provenant de Turquie.
SA8000	
Sedex SMETA	
Rainforest Alliance	Uniquement pour les noisettes provenant de Turquie.

Exceptions

- Les entreprises qui ont moins de 5 employés sont exemptées de l'obligation, sauf si une représentation des producteurs est possible via le groupe, comme avec GRASP pour GlobalG.A.P., option 2.
- Les entreprises qui disposent déjà d'une certification sociale selon le Cahier des charges de Naturland, Ecovalia ou Valore Sociale, ne doivent pas faire un autre audit social.
- Les entreprises pour lesquelles la certification GlobalG.A.P. n'existe pas ou n'est pas possible, peuvent demander une autorisation exceptionnelle.
- Noisettes provenant de Turquie: Bio Suisse peut accorder des autorisations exceptionnelles de durée limitée pour les normes sociales qui ne couvrent pas entièrement les normes ILO.

Attestation par une autodéclaration

Les entreprises avec employés, qui ne tombent pas sous le coup de l'obligation d'une certification ou d'un audit social (cf. [Partie V, art. 3.3.8.1](#)) et qui ont plus de 20 collaborateurs, doivent remplir et signer le [formulaire d'autodéclaration \(check-list\)](#) mis à disposition par Bio Suisse.

Les entreprises qui peuvent prouver par un document actuel (certificat/rapport d'audit ne datant pas de plus de 18 mois) avoir une des certifications suivantes ne doivent pas remplir le formulaire d'autodéclaration de Bio Suisse:

- BSCI
- Control Union Fair Choice
- Fair for Life / For Life
- Fair Trade USA
- Fairtrade
- GlobalG.A.P. GRASP
- IBD Fair Trade
- Naturland / Naturland Fair
- Rainforest Alliance
- Rapunzel Hand in Hand
- RSPO P&C 2018 / RSPO ISH 2019 ou norme suivante correspondante
- SA8000
- Sedex SMETA
- Soil Association Ethical Trade

Contact

Bio Suisse, Domaine International: international@bio-suisse.ch; +41 61 204 66 44